



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

ACADÉMIE DE LILLE

RAPPORT DU JURY

session 2026

Le présent rapport du jury de la certification complémentaire « Langues et Cultures de l'Antiquité » (LCA) s'inscrit dans la continuité des précédents, afin de rappeler aux prochains candidats les attentes du jury et de leur apporter conseils et recommandations. Les précédents rapports sont en ligne, sur le site académique : <https://pedagogie.ac-lille.fr/langues-cultures-antiquite/certification-complementaire-lca-latin-et-ou-grec/>

COMPOSITION DU JURY

Séléna HÉBERT

**Présidente
IA-IPR de Lettres & CARDIE**

Anne DESCHAMPS

**Professeure agrégée
de Lettres classiques
Lycée Sophie Berthelot, Calais**

Isabelle DUCROUX-LOUVET

**Chargée d'une mission d'inspection
Professeure agrégée
de Lettres classiques
Collège Les Dentelliers, Calais**

Jean-Marc VERCRUYSSÉ

**Maître de conférences en
langue et littérature latines
Université d'Artois, Arras**

LA SESSION 2026

Quatre professeurs se sont présentés cette année à l'examen de certification complémentaire « Langues et Cultures de l'Antiquité » sur les cinq initialement inscrits. L'un d'entre eux est professeur d'espagnol, les trois autres professeurs de Lettres modernes. Ils ont tous candidaté pour le latin uniquement. Sur ces quatre candidats, trois enseignent ou ont déjà enseigné les Langues et Cultures de l'Antiquité. Le jury tient à rappeler que des professeurs qui n'enseignent pas encore la discipline (latin et/ou grec) peuvent se présenter à la certification. Les professeurs de lettres modernes, philosophie, histoire-géographie et langues vivantes (étrangères et régionales) sont les plus susceptibles de se soumettre à l'examen.

Les notes attribuées vont de 9/20 à 18/20. Trois candidats ont été reçus.

Tous les candidats, aux profils variés, ont su manifester un goût certain pour les Langues et Cultures de l'Antiquité, l'envie de continuer à l'enseigner ou d'en débiter l'enseignement. Ces candidats sont engagés activement dans le rayonnement général de cette discipline et mesurent l'intérêt et les enjeux de son enseignement.

Les prestations les plus satisfaisantes sont celles qui ont su prendre en compte le pas de côté qu'il est indispensable de faire pour enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité lorsque cet enseignement ne relève pas de la formation initialement reçue.

Le dossier

Sur les cinq dossiers proposés au jury, seulement deux étaient conformes aux attendus de l'examen. Les autres, soit se limitaient à un simple exposé des motivations du candidat sans proposition de séquence ou d'activité concrètes, soit présentaient une grande quantité de documents qui n'étaient pas précisément exploités, la profusion ne permettant de proposer ni une vision synthétique, ni la présentation d'une activité précise analysée en détail. De plus, une candidate n'a présenté à la connaissance du jury le détail de ce qu'elle proposait aux élèves qu'au moment de l'oral, ne permettant donc pas au jury d'en prendre finement connaissance au préalable.

Le jury pense donc nécessaire d'apporter quelques précisions quant à la forme et au contenu du dossier.

Le dossier peut présenter des activités déjà expérimentées en classe, ou uniquement envisagées, notamment dans le cas où le candidat n'a pas encore exercé l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité.

Le dossier est composé de trois parties :

- la présentation du parcours universitaire et professionnel du candidat ;
- l'exposé des motivations de la candidature ;
- le développement succinct d'un projet d'apprentissage, d'une séance ou d'une activité précis(e) mené(e) ou envisagé(e).

Les deux premières parties pourront occuper une page à une page et demie. En effet, le cœur du dossier doit être la présentation concrète de ce qui est envisagé en cours afin de permettre au jury d'apprécier la pertinence des réflexions didactiques et pédagogiques du candidat. Le jury attend qu'il situe clairement la ou les activité(s) présentée(s) dans la progression annuelle, puis dans la séquence et qu'il centre sa présentation sur une séance ou une activité précise. En effet, il serait contre-productif de tenter d'explicitier dans le dossier le détail de chacune des séances de la séquence évoquée. Ainsi, cette partie du dossier doit comprendre la progression, l'architecture de la séquence évoquée et le déroulé détaillé de la séance présentée.

Le dossier comporte au maximum cinq pages. Le candidat est invité à ajouter des annexes, sans que cela excède dix pages supplémentaires, dans lesquelles figureront obligatoirement tous les supports pédagogiques nécessaires à la compréhension de la séance ou de l'activité présentée (texte, appareillage pédagogique, supports iconographiques, etc). Grâce à ces documents, le jury est réellement en mesure de comprendre les pratiques pédagogiques mises en œuvre, concernant la lecture, la traduction et l'étude de la langue notamment.

Le jury apprécie également la présentation d'une évaluation. Celle-ci permet souvent de clarifier les objectifs d'apprentissage de la séquence.

L'épreuve orale

L'épreuve orale se compose de deux moments :

- un exposé du candidat, d'une durée maximale de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes.

Le jury tient à rappeler aux futurs candidats que, même s'il s'agit d'un examen académique et non d'un concours de recrutement national, le respect de cette répartition du temps, ainsi que des modalités de l'examen est primordial pour garantir l'équité entre les candidats.

Le jury précise également aux futurs candidats que, même s'il apprécie la diversité des regards et l'originalité des propositions, le contexte d'examen exige une certaine distance vis-à-vis du jury et une attention particulière à la posture et au registre de langue adoptés.

L'exposé oral

Cette année, quelques prestations ont dû être interrompues au bout des dix minutes réglementaires. La présentation du parcours personnel et professionnel du candidat est un élément important de cet oral. Toutefois, celui-ci mérite d'être rappelé de manière rapide et synthétique dans la mesure où le jury en a pris connaissance préalablement lors de la lecture du dossier. Cette partie consacrée à la présentation du parcours personnel et professionnel du candidat ne devra pas excéder trois minutes sur les dix réservées à l'ensemble de l'exposé. À la suite de quoi, après avoir rappelé de manière claire et précise le contexte pédagogique de l'activité ou de la séance sélectionnée, le candidat peut détailler et expliciter un point privilégié de sa démarche didactique : la manière dont l'étude de la langue est abordée, une activité de traduction, une démarche de lecture de texte, une activité mêlant Histoire des arts et pratique de lecture analytique, etc.

Le jury tient également à rappeler que l'exposé ne doit pas être une redite du dossier qu'il a lu au préalable. Cet exposé est l'occasion pour le candidat de montrer qu'il est capable de porter un regard réflexif sur ses propres pratiques et de préciser clairement les objectifs poursuivis dans l'activité présentée. Grâce aux explicitations du candidat et aux supports fournis, le jury doit être en mesure de se représenter précisément ce que font et apprennent les élèves au cours de la séance.

Le jury a particulièrement apprécié que certains candidats mentionnent un réajustement entre la séance envisagée lors de la rédaction du dossier et la séance réellement menée en classe le cas échéant, montrant ainsi une réelle capacité à réfléchir sur les spécificités de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité. Le jury rappelle aux futurs candidats qu'ils peuvent, le jour de l'examen, porter à la connaissance du jury des documents complémentaires qui viendraient appuyer leur propos et témoigner de l'évolution de leur regard sur la discipline en général ou une activité en particulier, sans que ceux-ci soient en quantité trop importante.

L'entretien

Le jury tient à préciser qu'il attend des candidats qu'ils explicitent leurs démarches didactiques et pédagogiques, qu'ils évoquent également les obstacles ou difficultés rencontrés ou envisagés.

L'entretien a été l'occasion pour chaque candidat de mettre en valeur ses points forts ainsi que sa perception de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité. Il est important de noter que la plupart des candidats ont perçu les enjeux de l'enseignement de cette discipline, proposant des activités qui permettent aux élèves de prendre conscience à la fois des rapprochements et des écarts entre les civilisations antiques et la nôtre. Les candidats ont su mettre en perspective cet enseignement dans un contexte plus large en montrant la place importante que les Langues et Cultures de l'Antiquité peuvent avoir dans les grandes questions universelles et les débats d'actualité. Ils ont conscience également que cet enseignement permet de développer des compétences linguistiques transversales.

Quelques candidats ont su mettre en valeur la plus-value que représente leur discipline d'origine. Le jury attend en effet que le candidat s'interroge sur le pas de côté que l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité implique pour un enseignant d'une autre discipline et il invite les futurs candidats à expliciter les démarches propres à leur discipline d'origine qu'ils peuvent utiliser en cours de Langues et Cultures de l'Antiquité, voire à les expérimenter en classe

s'ils les enseignent déjà. Chaque discipline d'origine présente des points forts pour l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, mais également des difficultés nécessitant un réel ajustement des pratiques professionnelles. À titre d'exemple, un enseignant de langue vivante enseigne déjà dans sa discipline d'origine une langue et une culture autres. En revanche, il devra passer d'un enseignement d'une langue tourné à la fois vers la réception et vers la production à un enseignement davantage axé sur la réception. De même, un enseignant de philosophie possède une bonne perception des modes de pensée antiques, mais il devra apprendre à enseigner une langue et à porter son attention sur la dimension littéraire des textes en s'interrogeant sur les effets produits sur le destinataire. Un enseignant de lettres modernes a une expertise dans l'étude de textes littéraires, mais le pas de côté résidera dans l'enseignement d'une langue et d'une culture autres. Un enseignant d'histoire-géographie possède une connaissance fine des aspects historiques, culturels et civilisationnels, mais il lui faudra s'interroger sur le statut des différents textes étudiés et réfléchir à la réception de ceux-ci. La réflexion menée par les candidats sur ce pas de côté nécessaire est un point d'appui intéressant pour réaliser un entretien riche et efficace. Il en va de même pour la réflexion que le candidat pourra mener sur ce qui lui a semblé nouveau ou ce qui a pu le surprendre, sur les différences qu'il aura pu remarquer en observant ou en prenant en charge des cours de Langues et Cultures de l'Antiquité.

Le jury tient à rappeler aux futurs candidats qu'il est particulièrement attentif à la réflexion que l'enseignant mène sur les différentes démarches pédagogiques permettant d'aborder la lecture des textes, authentiques ou adaptés, la traduction et l'étude de la langue.

Le jury attend également des candidats une connaissance précise des programmes et enjeux des différents dispositifs que recouvre l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, notamment les options Français Culture Antique (FCA), Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) et le parcours *Mare Nostrum*. Les candidats sont également invités à ne pas négliger la place de l'enseignement de l'Histoire des arts (HDA) dans les cours de Langues et Cultures de l'Antiquité.

À propos des séquences proposées

Le jury est attentif à la cohérence globale des séances à l'intérieur d'une séquence. Il est important que cette dernière mêle tous les aspects du champ disciplinaire. Cette année, les candidats ont montré qu'ils étaient capables de construire des séquences problématisées invitant les élèves à réfléchir à de grandes questions universelles sur la place de chacun dans la société, les systèmes de valeurs, la gestion des ressources et la romanisation notamment. Les séquences présentées touchent autant à la littérature qu'à l'histoire, l'anthropologie et la langue. C'est en effet un savant équilibre qu'il faut chercher à atteindre, tout en respectant les programmes. Le jury regrette que la dimension littéraire des textes authentiques soit souvent occultée par les candidats. En effet, il est important qu'ils ne soient pas réduits uniquement à leur aspect documentaire. Candidater à cet examen de certification complémentaire peut donc permettre aux candidats de mieux réfléchir et peut-être aussi de porter un regard critique sur leurs séquences.

Cette année la plupart des candidats ont présenté une évaluation, tenant compte en cela des remarques des précédents rapports de jury. Le jury tient à insister sur l'importance de celle-ci. En effet, proposer en annexe une évaluation, pensée en amont de la séquence d'enseignement ou en parallèle de sa germination et de sa construction, de telle manière qu'elle permette de mieux problématiser et bâtir la séquence, et analyser dans le dossier ou lors de l'exposé oral comment cette séquence a permis – ou non – la réussite de cette évaluation par les élèves, constitue un précieux levier de réflexion et de discussion. Le jury regrette cependant que les candidats ne se soient pas davantage appuyés sur cette évaluation pour nourrir leur réflexion pédagogique et les échanges avec le jury.

À propos de la langue et de la pratique de la lecture et de la traduction

Le jury porte bien entendu une attention particulière à la progression de l'étude de la langue. Le dossier doit donc permettre de comprendre comment l'élève acquiert des compétences linguistiques de séance en séance, de séquence en séquence, et même d'année en année. La langue est évidemment un outil pour lire, mais elle est également un objet d'étude en soi. La langue est également étudiée en tant que reflet d'une manière de penser, comme le développe Barbara Cassin dans sa conférence *Plus d'une langue* (disponible aux éditions Bayard, collection « Les petites conférences »).

Les dossiers présentés cette année ont révélé une disparité assez importante sur ce point. Certains candidats ont su exposer avec précision la manière dont les faits de langue étaient abordés et la progressivité de cet apprentissage, ainsi que la manière dont ceux-ci pouvaient être ensuite réinvestis, prenant de la sorte en considération les attendus des programmes qui distinguent deux niveaux de maîtrise, d'une part « observer et comprendre », d'autre part « mémoriser et réinvestir ». Cependant, quelques candidats ont apporté trop peu de précision quant aux modalités de mise en œuvre concrète de l'apprentissage des points de langue abordés dans la séquence. La démarche employée (par observation du texte, au moyen d'une démarche inductive ou déductive, etc.) a été trop peu explicitée.

Le jury tient à préciser aux futurs candidats qu'il attend une maîtrise des supports présentés et des points de langue qui y sont particulièrement saillants.

Même si quelques candidats sont restés assez généraux sur les démarches proposées pour la lecture des textes authentiques, le jury note une amélioration globale à ce sujet. Quelques candidats ont su proposer des approches variées des textes authentiques (confrontation entre un texte et une image, comparaison de différentes traductions d'un même texte, etc.) et justifier leur choix. Le jury tient ici à rappeler qu'il n'est pas dogmatique et reste ouvert à des pratiques variées, pour peu qu'elles soient rigoureuses, efficaces et justifiées.

Plutôt que de chercher à présenter toutes les activités de la séquence de manière exhaustive, le candidat gagnera à cibler un point particulier et à être précis dans la présentation de la démarche pédagogique mise en œuvre pour aborder l'étude d'un point de langue ou la méthode de lecture ou de traduction employée face à un texte en langue ancienne, à analyser et à critiquer cette démarche et à préciser comment elle s'inscrit dans une progression d'apprentissage de la lecture.

Le jury a de nouveau apprécié les démarches fécondes engagées par les candidats pour promouvoir les enseignements de Langues et Cultures de l'Antiquité. Il encourage les prochains candidats à continuer de mettre en œuvre ce type d'actions : sorties dans les musées et sites archéologiques, liaisons écoles / collège et collèges / lycée, festivals et journées de l'Antiquité, création de spectacles, etc. Ce sont évidemment de précieuses entreprises qui entretiennent les viviers d'élèves latinistes et hellénistes, et le jury sait gré aux candidats de s'inscrire dans cette dynamique, désormais inhérente à tous les professeurs qui prennent en charge l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité.

Le jury encourage vivement les futurs candidats à suivre les formations proposées au plan académique de formation en Langues anciennes, et notamment les webinaires à destination des

professeurs de disciplines autres que Lettres classiques qui envisagent de passer la certification complémentaire LCA. Le [premier webinaire](#) aura lieu le lundi 5 octobre 2026 et aura pour objectif de présenter les enjeux et les modalités de l'examen. Le jury rappelle également que le [Vademecum](#) de la certification complémentaire est un précieux outil pour préparer l'examen.

Enfin, le jury a également apprécié que les candidats aient montré une démarche de discussion avec les professeurs de lettres classiques de leurs établissements respectifs, voire d'un autre établissement, mais aussi une démarche, humble et louable, d'observation des pratiques d'enseignants expérimentés. Si chaque discipline peut en effet s'inscrire dans le champ des Langues et Cultures de l'Antiquité, l'enseignement de cette discipline a ses spécificités qu'un collègue peut saisir pleinement dans l'observation d'une séance, comme ce présent rapport a vocation aussi à le permettre.

Pour le jury,
Isabelle DUCROUX-LOUVET
